



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : personnel

Question écrite n° 16720

## Texte de la question

M. Andre Labarrere attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation des techniciens de l'équipement. Un projet de réforme de leur statut devrait être mis en application au mois d'août 1994 sans que les intéressés aient été réellement entendus. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre afin que s'engage rapidement avec les représentants de ces personnels la large concertation qui leur permettra d'exposer leurs revendications et propositions.

## Texte de la réponse

La réforme du statut des techniciens des travaux publics de l'État (services de l'équipement) a fait l'objet d'une décision du 16 février 1993. Cette décision conduit à des avancées significatives en permettant une application plus adaptée de certaines dispositions qui avaient été initialement prévues dans le cadre du protocole « fonction publique » pour les corps techniques typiques de catégorie B notamment sur la date de mise en place de la nouvelle carrière. Ce projet, qui prévoit une formation de deux ans après le baccalauréat, traduit notamment à travers la création d'emplois fonctionnels dotés d'une rémunération spécifique dont l'indice terminal sera identique à celui du classement indiciaire intermédiaire (CII) prévu par le protocole Durafour, la reconnaissance des fonctions d'encadrement tenues par de nombreux agents du corps dans les services déconcentrés et ouvrira à l'ensemble des techniciens de meilleures perspectives de carrière. L'ensemble du dispositif a pris effet au 1er août 1994. La mise en œuvre de l'ensemble de ce dispositif a fait l'objet de la rédaction de deux projets de décrets sur lesquels ont été consultés l'ensemble des organisations syndicales. La définition de nouvelles modalités de scolarité et des nouvelles modalités de gestion donne lieu à un processus d'information et de consultation des représentants syndicaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Labarrère André](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16720

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 1994, page 3521

**Réponse publiée le :** 9 janvier 1995, page 194